

## LE BAR-SUR-LOUP

Le devenir de la Sarrée  
au cœur des débats

L'avenir du site de la Sarrée était au cœur du débat lors d'une réunion publique organisée en mairie.

Ces perspectives d'aménagement du projet communautaire ont émergé du schéma de cohérence territoriale plus précisément le plateau de la Sarrée et la carrière de Gourdon.

La Casa intervient au titre de l'« aménagement » et des « compétences économiques » avec les communes du Bar-sur-Loup et de Gourdon et des services de l'État.

À ce stade, le projet prévoit plusieurs études : économique, paysagère, une analyse environnementale et réglementaire des secteurs.

Du côté des aspects réglementaires le plan local de l'urbanisme en cours d'élaboration inclut ces zones de développement.

**Deux zones à enjeux**

Le document d'orientation identifie deux espaces à enjeux sur le site

où subsistent de nombreuses réserves foncières détenues par les communes (Bar-sur-Loup et Gourdon) : le secteur de la zone d'activités de la Sarrée et celui la carrière, identifiés comme zone à dominante « activités ». Tandis que le secteur de la zone loisirs existants correspondrait à une nouvelle zone de développement « sport et loisirs » en lien avec la vocation du PNR Préalpes d'Azur.

Le site connaîtrait une mise à niveau et le développement des activités de loisirs (karting, aéromodélisme, départ de randonnée GR, piste de moto-cross).

Dans la zone d'activités la Sarrée le projet de développement a pour vocation de répondre à la demande croissante du secteur chimie et parfumerie, des activités artisanales traditionnelles et industrielles de sous-traitance et maintenance.

À l'interface des deux zones il serait envisagé d'implanter une zone de vie avec stationnements, sanitaires, restauration.



Le plateau de la Sarrée identifié en zone de développement au Scot communautaire. (Photo archives Fab.B.)

Inquiétudes autour de la création  
d'une piste périmétrale

Le président de la société de chasse de Bar-sur-Loup a fait part de ses inquiétudes sur de nombreux points. (Photo Fab.B.)

Dans l'assistance, le débat a eu lieu. La création d'une piste périmétrale en limite du site serait prévue comme accès DFCL, voie nécessaire dans l'organisation de secours éventuels, a retenu l'attention du public.

Le président de la société de chasse de Bar-sur-Loup a fait entendre sa voix : « On aimerait être associé au projet ». Pour lui, cet aménagement ne semble peut-

être pas nécessaire. Il voit dans sa création un élément supplémentaire polluant la bonne pratique de la chasse. Les Barois ont également fait part de leurs inquiétudes sur la gestion de l'eau, sur les études environnementales, la sécurité routière. Et le maire Richard Ribéro de rassurer ses concitoyens : « On ne vend pas notre âme au diable, il s'agit d'une concertation publique ».

FAB.B.

Les étapes  
de la  
concertation  
publique

Le projet entre dans la procédure de concertation publique, avec l'ouverture d'ici à la fin du mois d'un registre en mairie. Les riverains auront la possibilité d'y déposer leurs remarques écrites ou questions. La Casa va ensuite solliciter l'autorité environnementale (DREAL) sur l'étude d'impact du projet. Une prochaine réunion sera prévue à l'automne 2013 présentant les conclusions des études et perspectives avancées du projet. Le bilan de la concertation sera soumis au conseil municipal puis au conseil communautaire qui donnera le coup d'envoi de la poursuite du projet dans la définition des modalités opérationnelles. D'ici là, il y aura encore bien d'autres réunions entre les socioprofessionnels de la commune et du bassin de vie. FAB.B.